

Vous êtes le gendarme ALPHA, Officier de Police Judiciaire, commandant par intérim la brigade de SAVENAY (1).

Le 5 octobre 2002 à 10 heures 00 vous êtes avisé téléphoniquement par le maire de la commune de SAVENAY de ce que Madame MICHELLIER, âgée de 93 ans vivant seule au hameau de "Villard", n'a pas été vue depuis l'avant-veille, dans la soirée.

Vous rejoignez votre interlocuteur sur place et vous constatez les faits suivants:

- Toutes les issues de l'habitation sont fermées, sauf la fenêtre de l'arrière-cuisine, dont le volet a été forcé.
- A l'intérieur vous découvrez Madame MICHELLIER vivante, mais bâillonnée et attachée sur son lit. Elle porte quelques traces de brûlures sous la plante des pieds.
- Sur la table de nuit vous remarquez la présence suspecte d'une boîte de "mort-aux-rats" (2), ainsi qu'une petite cuillère à demi remplie de ce produit. .

A 11 heures 15 votre commandant de Compagnie arrive sur les lieux, accompagné du Procureur de la République, qui vous prescrit de continuer l'enquête.

Requis par vos soins, le docteur LA VIE ne décèle aucune blessure grave mais prescrit le repos complet de la victime, sous surveillance, jusqu'à la fin de la semaine.

Le 6 octobre 2002 à 14 heures 00, vous appréhendez les nommés BLANC, LIMIER et TALIN qui reconnaissent leur participation à l'agression.

EXTRAITS DES DECLARATIONS:

- MICHELLIER Huguette: " ... Dans la nuit du 3 au 4 octobre j'ai entendu du bruit au rez-de-chaussée puis deux jeunes gens ont fait irruption dans ma chambre après m'avoir attachée sur le lit, ils ont dérobé mon coffret métallique contenant environ 300 Euros. Peu après, devant mon refus de leur dévoiler l'endroit où j'avais rangé quelques bons du Trésor, d'une valeur approximative de 3.000 Euros, ils m'ont appliqué à plusieurs reprises, sous la plante des pieds, l'ampoule incandescente de la lampe de chevet cédant sous la douleur, ils se sont enfuis en emportant mes titres Environ dix minutes plus tard, un homme est à nouveau entré dans la pièce et a essayé en vain de me faire avaler une cuillerée de mort-aux-rats ... avant de quitter les lieux, l'individu m'a obstrué la bouche à l'aide d'une serviette de table "

- LIMIER Jean (22 ans) : " ... arrivés chez la vieille femme, André et moi avons fracturé le volet à l'aide d'une barre de fer trouvée sur place ... nous l'avons attachée sur le lit ... c'est moi qui ai découvert le coffret que nous avons emporté Tandis que je tenais les jambes de la femme, André lui a appliqué sous les pieds l'ampoule brûlante de la lampe de chevet .. elle a cédé ... nous sommes sortis avec les titres et le coffret "

- BLANC Didier (20 ans) : " ... je conduisais le véhicule et suis resté au volant durant l'opération Quand Jean et André m'ont rejoint, après le récit de leurs péripéties, je suis entré à mon tour dans la maison je ne peux expliquer cette réaction .. " Découvrant fortuitement une boîte de mort-aux-rats, l'idée m'est venue d'en faire absorber à Madame MICHELLIER étant seul, je n'y suis pas parvenu afin qu'elle ne puisse appeler à l'aide, je l'ai bâillonnée et suis parti "

- TALIN André (/6 ans) : " ... j'étais avec Jean et comme je n'avais pas trouvé l'argent, j'ai eu l'idée de la "faire parler" en lui appliquant sous les pieds l'ampoule brûlante de sa lampe de chevet Elle nous a indiqué l'endroit où elle cachait ses bons du Trésor, que nous avons emportés en quittant les lieux de retour chez BLANC, nous avons partagé les 300 Euros du coffret et nous nous sommes quittés "

Votre enquête permet la découverte

- Dans le jardin, jouxtant la propriété de Madame MICHELLIER, de la barre de fer ayant servi à fracturer le volet.

- Au domicile de la famille TALIN, de la totalité des bons du Trésor, cachés dans la chambre du jeune André, soit 30 titres, d'une valeur globale de 3.000 Euros.

- Dans le coffre du véhicule Renault Clio, appartenant à BLANC, du coffret métallique vide.

(1) La Brigade de SA VENAY (Groupement de Loire Atlantique, compagnie de SAINT NAZAIRE) est située dans le ressort du Tribunal de Grande Instance de SAINT NAZAIRE.

(2) Produit susceptible d'entraîner la mort

CORRECTION PROPOSEE



IMPORTANT!! Cette proposition n'a pas vocation à servir de corrigé-type.

Infractions susceptibles d'être retenues à l'encontre de **LIMIER Jean et TALIN André**

VOL PAR PLUSIEURS PERSONNES AGISSANT EN QUALITÉ D'AUTEUR, EN PENETRANT PAR EFFRACTION DANS UN LOCAL OU SONT ENTREPOSÉES DES VALEURS - DELIT

Infraction prévue par les articles 311-1 et 311-4 al 2, 6, 7 et 9 du Code Pénal et réprimée par l'articles 311-4 al 11 du même code.

EXTORSION DE TITRES A L'AIDE DE TORTURES - CRIME

Infraction prévue par l'article 312-1 al 1 du Code Pénal et réprimée par les articles 312-7 du même code.

Infractions susceptibles d'être retenues à l'encontre de **BLANC Didier**

TENTATIVE D'EMPOISONNEMENT - CRIME

Infraction prévue par les articles 121-4 al 3, 121-5 & 221-5 al 1 du Code pénal et réprimée par les articles 221-5 al 2 du même code.

COMPLICITE DE VOL PRÉCÉDÉ D'UN ACTE DE DÉGRADATION, COMMIS PAR PLUSIEURS PERSONNES AGISSANT EN QUALITÉ D'AUTEUR, EN PENETRANT, PAR EFFRACTION, DANS UN LOCAL OU SONT ENTREPOSÉES DES VALEURS - DELIT

Infraction prévue par les articles 121-7 al 1, 311-1 et 311-4 al 2, 6, 7 et 9 du Code Pénal et réprimée par les articles 121-6 & 311-4 al 11 du même code.